

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_22****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
13****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, Mme Jessica JAMES, M. Adrien ARSENTI, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

Mme Christine MOLINO, conseillère municipale à M. Jean-Marc SIMONI
Mme Emilie PLAZA MORENO, conseillère municipale à Mme Christiane DELAIRE

Mme Michelle NOERO, conseillère municipale à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Autorisation accordée à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de solliciter la demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d'abords 2024 » dans le cadre de l'aménagement de la plateforme de la gare de la Grave de Peille en aire mobilité multimodale

Vu les articles L.2334-32 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet lancé par la région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du **contrat « Nos territoires d'abords 2024 »**,

Vu que cet appel à projet doit-être mobilisé pour favoriser le dynamisme et l'attractivité des territoires,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20240208-2024_22-DE
Reçu le 09/02/2024

Vu la volonté de la commune d'aménager la plateforme de la Gare de la Grave en parking paysager et pôle multimodal, et de mettre en place des équipements en faveur de la mobilité durable, favorisant l'usage du vélo et le covoiturage,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la Communauté de Communes du Pays des Paillons à solliciter la demande de subvention au titre du contrat « Nos territoires d'abords 2024 » dans le cadre de l'aménagement de la plateforme de la gare de la Grave de Peille.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Piazza", written over a light blue horizontal line.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.